

**Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité de formation intitulée «Gestion d'un processus d'information, d'accueil, de conseil dans le cadre du parcours d'insertion/carrefour-formation de la Région wallonne» (code 967102U21R1) classé au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1**

**A.M. 04-02-2013**

**M.B. 07-03-2013**

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale;

Vu l'avis conforme de la Commission de concertation de l'Enseignement de Promotion sociale du 9 novembre 2012;

Vu la nécessité d'assurer la continuité du service,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le dossier de référence de l'unité de formation intitulée «Gestion d'un processus d'information, d'accueil, de conseil dans le cadre du parcours d'insertion/carrefour-formation de la Région wallonne» (code 967102U21R1) est approuvé.

Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de promotion sociale.

**Article 2.** - Le présent arrêté sort ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Bruxelles, le 4 février 2013.

Mme M.-D. SIMONET